

Collège René-Caillié
Rue de la Marine - B.P. 20301
17107 Saintes Cedex

☎ : 05.46.93.80.80
ce.0170144p@ac-poitiers.fr

Principal	O. ZANIN
Principale-adjointe	S. SUDEL
Professeurs responsables	C. PERAUD-FILLOUX B. JAULIN
Conseiller technique départemental	K. ATEBA
Site du collège	http://etab.ac-poitiers.fr/coll-rcaillee-saintes/

1. Le calendrier de recrutement

Date limite d'envoi du dossier	Mardi 14 avril 2026 délai de rigueur
Tests de sélection sportive (la convocation sera envoyée par mail aux représentants légaux)	Lundi 11 mai 2026 de 9h à 16h (futurs 4^{ème} - 3^{ème} garçons et toutes les filles) Mardi 12 mai 2026 de 9h à 16h (futurs 6^{ème} - 5^{ème} garçons)
Résultats du concours (la notification sera envoyée par mail aux représentants légaux)	Mercredi 20 mai 2026 au plus tard
Envoi du dossier de candidature pour l'internat au collège	<u>Avant publication des résultats et au plus tard mercredi 20 mai 2026</u>
Retour des dossiers d'inscription au collège pour les élèves reçus (non inscrits au collège en 2025-2026)	Du lundi 15 juin au jeudi 09 juillet 2026 (envoi postal ou dépôt boîte aux lettres du collège)

2. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature constitué des éléments ci-dessous doit être transmis par la famille en version papier :

- La fiche de renseignement **complétée et signée** (page 4).
- La fiche des avis pédagogiques et sportifs **complétée et signée** (page 5).
- L'autorisation parentale pour sortie scolaire (page 6).
- La copie du **livret scolaire de CM2 (1^{er} et 2^{ème} trimestres ou 1^{er} semestre) pour une entrée en 6^{ème}.**
Ou la copie des **bulletins de l'année scolaire en cours (1^{er} et 2^{ème} trimestres ou 1^{er} semestre) pour les autres niveaux.**

Tout dossier incomplet ou transmis par mail ne sera pas pris en compte

3. L'admission

L'admission au concours est valable pour une année scolaire. Le concours doit être repassé chaque année.

Pour un(e) élève admis au concours non scolarisé(e) au collège René Caillié et ne relevant pas du secteur de recrutement, une demande de dérogation doit obligatoirement être déposée auprès de l'établissement d'origine.

Les candidat(e)s doivent avoir un bon niveau de pratique en football ou futsal.

Être inscrit(e) en section sportive scolaire suppose d'être assidu aux entraînements et de faire preuve d'investissement.

Sur le plan scolaire

Un niveau scolaire convenable est exigé pour l'admission en section sportive football.

Le niveau scolaire ainsi que le comportement général seront appréciés par une commission de recrutement au travers du livret scolaire de CM2 ou des bulletins trimestriels de l'année scolaire en cours.

- En cas de réussite au concours et durant la scolarité, l'adhésion à L'Association Sportive du collège Caillié, affiliée à l'UNSS sera vivement conseillée pour les compétitions scolaires d'excellence.
- Les responsables légaux des candidats doivent vérifier auprès de leur **assurance que celle-ci couvre les blessures qui pourraient survenir le jour du concours.**

4. La sélection sportive

Le calendrier de sélection :

Les dates et heures sont indiquées page 1 du dossier.

Les épreuves sportives se déroulent au Complexe Yvon Chevalier de Saintes selon la convocation qui vous sera adressée en temps utile. **Prévoir un ballon de sa catégorie, chaussures de running pour 4ème/3ème et filles et tenue de football avec crampons**

Les épreuves :

- Entretien individuel pour tous
- Spécifique gardiens de but pour tous les gardiens
- En 6ème/5ème :
 - Jongleries (Pied Droit, Pied Gauche, Tête)
 - Vitesse en conduite de balle (test de l'illinois)
 - Jeu réduit
 - Jeu à 8 contre 8
- En 4ème/3ème :
 - Jongleries (Pied Droit, Pied Gauche, Tête, Alterné)
 - Vitesse en conduite de balle (test de l'illinois)
 - Test sur piste ½ Cooper
 - Jeu réduit et match à 11 contre 11 ou 8 contre 8 pour les filles

Les membres du jury :

Le jury est composé des professeurs coordonnateurs du collège, du conseiller technique départemental de football et des responsables techniques de la section sportive. Il est présidé par le chef d'établissement.

5. La scolarité

Les élèves de la classe ont les mêmes horaires que ceux des autres classes pour l'ensemble des disciplines.

La langue vivante 1 est l'anglais, la langue vivante 2 l'allemand ou l'espagnol ; l'aménagement de l'emploi du temps ne laisse pas suffisamment de créneaux horaires pour suivre l'option Latin (5^{ème} à 3^{ème}) ou Grec (3^{ème}) ni une classe bi-langue (6^{ème}).

6. La pratique sportive

Les professeurs d'éducation physique et sportive, responsables pédagogiques de la section, assurent la coordination des activités scolaires et sportives. Chaque semaine, des créneaux horaires sont libérés pour être consacrés à l'entraînement au football, sous la responsabilité d'un éducateur sportif diplômé.

- En 6^{ème} et 5^{ème} : mardi 14h-17h et jeudi 14h-17h (temps de transport compris)
- En 4^{ème} et 3^{ème} : mardi 14h-17h et jeudi 14h-17h (temps de transport compris)

Les élèves sont parfois pris en charge en minibus (autorisation page 7).

Tout élève est libre de choisir le club de pratique de son choix.

7. La vie scolaire

Le maintien en Section Sportive Scolaire Football est subordonné à un travail scolaire assidu et au respect du règlement intérieur de l'établissement.

Un comportement inadapté, violence verbale ou physique ou manque de respect, sera sanctionné.

8. Les frais

Internat/restauration :

Prix de la pension : 1 466,00 €/an (repas et nuitées)

Prix de la demi-pension 5 jours : 529,20 €/an

Prix de la demi-pension 4 jours : 484,40 €/an

Equipement sportif :

Protège-tibias et gourde à son nom, obligatoires à tous les entraînements

Tenue de la section sportive proposée en début d'année. (Prévoir un coût de 100 euros maximum)

Nécessaire de douche à chaque séance

9. Les débouchés à l'issue de la section sportive

Les élèves de la section sportive sont orientés en fin de 3^{ème} selon les procédures ordinaires et en fonction de leurs résultats scolaires, vers un lycée général et technologique ou un lycée professionnel.

Après la 3^{ème}, ils ont la possibilité d'aller, si les niveaux, scolaire et footballistique, le permettent :

- Au Lycée Marguerite de Valois à Angoulême, en section sportive football
- Au Lycée de la Venise Verte à Niort, en section sportive joueur ou arbitrage
- Au lycée Daguin de Mérignac
- Éventuellement vers un autre établissement sous réserve d'avoir été remarqués par un club de haut niveau. Les pôles espoirs sont à Talence pour les garçons et à Mérignac pour les filles.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
Future classe en septembre 2026

☐ 6^{ème} ☐ 5^{ème} ☐ 4^{ème} ☐ 3^{ème}

1. Le joueur/joueuse	<i>Complétez en lettres d'imprimerie</i>	
Civilité	Mlle ☐	M. ☐
Nom		
Prénom		
Né(e) le	à	
Classe précédente		
Club actuel		
Poste de jeu	Principal :	secondaire :
Pied fort	☐ Gaucher(e) ☐ Droitier(e)	
Internat envisagé	☐ Oui ☐ Non	
Date		
Signature	Le(la) candidat(e)	

2. Responsables légaux	<i>Complétez en lettres d'imprimerie</i>	
Nom(s)		
Prénom(s)		
Adresse(s)		
	demandons l'inscription de notre enfant au concours de recrutement de la section sportive football du collège René-Caillié.	
Date	Le(s) responsable(s) légal(aux)	
Signature		

FICHE DES AVIS PÉDAGOGIQUES et SPORTIFS

1. L'entraîneur(se) du club de football

ex : Niveau technique, intelligence du jeu, motivation, état d'esprit, investissement

Nom, Prénom :	Signature

2. Le professeur principal de l'année en cours

ex : Niveau scolaire, régularité du travail, autonomie, comportement général

Nom, Prénom :	Signature

3. L'enseignant(e) d'Education Physique et Sportive

ex : Vie en groupe, comportement, respect d'autrui, adaptabilité, principales qualités physiques

Nom, Prénom :	Signature

AUTORISATION PARENTALE POUR SORTIE SCOLAIRE SANS NUITÉE

Nous soussignés

Nom Prénom

Nom Prénom

Responsable(s) de l'enfant :

Nom Prénom

L'autorisons :

à utiliser pendant l'année scolaire 2026-2027 les modes de transport (minibus ou bus)

- organisés par le district lors des entraînements et matchs amicaux de la section dans le respect des textes en vigueur (permis, CT, assurance)
- organisés par l'association sportive du collège (UNSS) pour les compétitions officielles UNSS.

Nous autorisons également les accompagnateurs responsables à prendre toutes les décisions pour des soins, pour une hospitalisation, pour une intervention chirurgicale en cas de nécessité absolue constatée par un médecin.

A le

Signature du(des) responsable(s) légal(aux)